

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH**

Séance du : 18 octobre 2010

Convocation du : 11 octobre 2010

Objet : Signalétique des Zones Artisanales. Demande de subvention

L'an deux mille dix, le dix huit octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Deux Buëch s'est réuni à Manteyer, sous la présidence de M. Michel Mesclé, Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain Chevalier

Étaient présents : M. Barthélemy, Guy Pitaval, B. Soulat, A. Chevalier, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mesclé, JM Bermond, M. Barbet, JF Carré, M. Chautant, F. Roux, J-C Salles, G. Garcin, P. Schiazza, B. Faure, J-L Pelloux, P. Aubin

Excusés : Francis Reynaud, Claudette Mezière, Roger Basset
Roger Fournel remplacé par Michel Lonni

Le Président Michel Mesclé invite Jean-Claude Salles Vice-Président chargé de l'économie et de l'aménagement du territoire à présenter le dossier.

Jean-Claude Salles informe les délégués du projet, ancien, d'installer une signalétique à l'entrée et dans les Zones Artisanales du territoire communautaire, les Iscles et le Boutariq.

Cette opération a pour objectif de valoriser et rendre plus lisibles ces espaces d'activités économiques.

Sur la base des devis collectés, le matériel étant adapté aux normes départementales, le coût prévisionnel de l'opération s'élève à

36 705 € HT soit 43 900 € TTC

Les panneaux des entreprises coûteraient 19 924 € HT et seraient supportés entièrement par celles-ci.

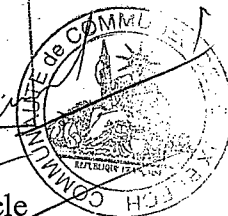
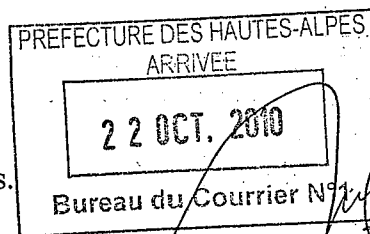
L'autofinancement à apporter par la Communauté de Communes des Deux Buëch est donc égal à 16 781 € HT.

Le Vice-Président propose de solliciter l'aide de l'Europe, de l'Etat, du Département et de la Région au taux le plus élevé possible pour pouvoir réaliser cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité, charge le Président des démarches administratives correspondantes.

votants : 19
pour : 19
abstention : 0
contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Manteyer, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.



Le Président - Michel Mesclé